

ATELIERS D'ANALYSE DE PRATIQUE ET DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Quelques pré-requis

- . Proposée aux porteurs de projets Culture et Santé et Culture et Médico-social
- . Réservée aux binômes un professionnel santé – un professionnel culture d'un même projet
- . Circonscrite sur un an

Intentions

- . Permettre une meilleure inter-connaissance entre les porteurs de projets sur un même territoire ou dans un même champ disciplinaire (artistique et/ou clinique) – sortir de l'isolement des projets
- . Permettre aux acteurs du Limousin et des Poitou-Charentes de découvrir le Pôle de compétences à travers une action concrète
- . Garantir à l'équipe du Pôle une bonne connaissance des projets conduits sur le terrain pour mieux les capitaliser et les valoriser

Public

- . Des binômes tel que décrit plus haut
- . Les primo-répondant à l'appel à projet Culture et Santé : pour qu'ils s'enrichissent des expériences des plus aguerris, pour qu'ils intègrent dès le départ une dynamique de réflexion et de formation. Sociétaires ou pas
- . Ceux qui œuvrent déjà depuis plusieurs années dans ce champs là et qui ont formulé la demande lors de l'enquête conduite en 2014 par le Pôle.

Déroulé

- . 3 séances d'une journée entre mai et décembre
- . Des groupes mixtes (secteurs sanitaire, médico-social, artistique et culturel)
- . Des groupes entre 10 et 20 personnes
- . Co-animées par des professionnels qualifiés en analyse de pratique et compétents sur la politique et les enjeux de C&S (psychologue du travail, consultant C&S,...)
- . Des feed-back recueillis au terme de chaque séance

Objectifs

- . Dégager les enseignements à mutualiser
- . Aboutir à la production d'un « vademécum de la conduite de projets Culture & Santé et Culture et Médico-social »
- . Fidéliser les participants et les conduire à s'inscrire dans une dynamique de formation
- . Renforcer le rôle d'appui du Pôle auprès des partenaires publics

Tarifs

- . Pour les sociétaires : 250 €/an pour 1 personne, 450 €/an pour 2 personnes d'une même structure. Des facilités de paiement sont envisagées pour les petites structures
- . Pour les non sociétaires : 350 €/an pour 1 personne, 650 €/an pour 2 personnes d'une même structure. Des facilités de paiement sont envisagées pour les petites structures